

**CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF D'ACCUEIL DE JOUR**  
**Exercice 2023**

**ENTRE**

**La Collectivité de Corse**, représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse,

***D'une part,***

**ET**

**La Fédération des Associations Laïques et d'Education Populaire, la « FALEP »**, située Immeuble Le Louisiane Bâtiment A CS 30027 Aiacciu cedex 1, n° SIRET 306 663 717 00222, représentée par sa présidente,

***D'autre part,***

**VU** les articles 115-1 à 115-5 du chapitre 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à la Lutte contre la Pauvreté et les Exclusions,

**VU** la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 portant création du fonds de solidarité pour le logement, et notamment son article 65,

**VU** la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le Plan de lutte contre la précarité,

**VU** la délibération n° 23/ CP de la Commission Permanente du 25 octobre 2023 approuvant la convention relative au dispositif d'accueil de jour géré par la FALEP 2A sur le territoire d'Aiacciu,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 : *Objet de la convention***

La présente convention définit les modalités selon lesquelles la Collectivité de Corse participe au financement d'une prestation dite d'accueil de jour, exercée par la FALEP à Aiacciu.

**ARTICLE 2 : *Objectifs de la prestation***

La mission centrale de Stella Maris est l'accueil inconditionnel pour toutes personnes en situation de précarité. L'accueil de jour constitue un espace d'observation sociale privilégié de l'évolution des situations des personnes en situation de précarité sur notre territoire. L'accueil de jour constitue une réponse à la lutte contre la pauvreté, en proposant un espace d'échanges, de sociabilité et d'accompagnement aux personnes les plus vulnérables.

L'action s'articule autour des missions suivantes :

- Un accueil inconditionnel offrant aux personnes à la rue ou en difficulté un abri dans la journée, tous les jours de la semaine ;

- La Mise à disposition de services gratuits permettant de répondre à des besoins primaires (hygiène, douches-sanitaires, vestiaire, buanderie, cafétéria et collation) ;
- Un Cadre sécurisant et professionnalisé permettant un échange convivial autour de différentes activités favorisant ainsi la relation de confiance avec les professionnels ;
- Un Service de domiciliation administrative (Arrêté n° 2A-2016-12-21-001 du 21 décembre 2016 portant agrément de la Fédération des associations laïques et d'éducation permanente pour procéder à l'élection de domicile des personnes sans domicile stable)
- Des entretiens sociaux et entretiens spécifiques à la demande permettant d'initier une évaluation et un accompagnement social, dans une stratégie globale de lutte contre l'exclusion et d'accès au droit commun et au logement des personnes sans domicile. Cet accompagnement peut être internalisé ou/et en articulation avec l'ensemble des acteurs de l'intervention sociale et sanitaire.

### **ARTICLE 3 : Rémunération du prestataire**

La Collectivité de Corse met à disposition de la FALEP pour la prestation d'accueil de jour des crédits d'un montant maximum de 112 190 euros.

Le règlement s'effectuera de la façon suivante :

- 50 %, soit 56 095 euros seront versés à la signature de la convention ;
- le solde sera réglé sur production d'un bilan financier (comptabilité analytique) visé par le comptable et approuvé par l'assemblée compétente, tel que prévu aux statuts de l'association, et d'un bilan d'activité faisant état des résultats, au regard des objectifs visés à l'article 2.

Le montant du solde pourra être revu à la baisse en cas de cessation anticipée de l'activité.

Dans le cas où le compte de résultat fait apparaître un déficit ou un excédent, la FALEP présentera un rapport où seront déclinées :

- En cas d'excédent, la réaffectation du résultat et en fonction des motivations évoquées, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer le versement du solde à concurrence de l'excédent réalisé.
- En cas de déficit, la ou les mesures qu'elle entendra mettre en place pour retrouver l'équilibre des comptes.

Ces documents devront être adressés à M. le Président du Conseil exécutif de Corse, en deux exemplaires originaux et dûment signés par les personnes habilitées à cet effet, avant le 30 juin 2024.

Ils devront comporter notamment les éléments suivants :

Pour le bilan financier :

- liste des cofinanceurs de la prestation, et montant alloué par chacun d'entre eux,
- liste nominative et temps de travail du personnel affecté à la prestation,
- détail de l'ensemble des charges.

Pour le bilan d'activité :

- nombre de personnes accueillies,
- indicateurs relatifs aux personnes accueillies (classe d'âge, composition familiale, situation socioprofessionnelle, caractéristiques du logement occupé, ...),
- nature des difficultés rencontrées,
- orientations vers d'autres dispositifs d'aide sociale,
- type d'accompagnement proposé,
- nombre de domiciliations administratives,
- statut d'occupation (locataire, hébergé, ...)

La FALEP s'engage à fournir à la direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires de la Collectivité de Corse, sur demande et à tout moment, d'autres éléments nécessaires à l'évaluation de la prestation.

#### **ARTICLE 4 : Communication**

Aucune publication ou communication des bilans relatifs aux missions visées par la présente convention ne peut être effectuée, sauf auprès des autres partenaires financeurs, sans l'accord préalable de la Collectivité de Corse.

Le contractant ainsi que toutes personnes impliquées dans la réalisation des actions sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents qu'ils ont pu recueillir au cours de leurs travaux.

#### **ARTICLE 5 : Contrôle de la mission**

La Collectivité de Corse se réserve le droit d'exercer tout contrôle sur pièces et sur place auprès de la FALEP qu'elle estimera utile dans le cadre de la présente convention. A ce titre, les services de la Collectivité de Corse peuvent faire appel en tant que de besoin à toute personne ou organisme qualifiés.

Le prestataire s'engage donc à mettre à la disposition de la Collectivité de Corse tout document comptable, financier, administratif et pédagogique, et à faciliter le contrôle de la structure et de l'évolution de la prestation financée.

#### **ARTICLE 6 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2023.

#### **ARTICLE 7 : Dénonciation de la convention**

La présente convention prendra fin dans l'un ou l'autre cas suivant :

- Dénonciation par un des signataires avant son terme en précisant les motifs,
- Non-respect des termes de la présente convention.

La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la signification par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties. Elle peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties.

Avant la prise de décision, il est convenu d'un dialogue entre les parties sur la situation constatée, les voies et moyens pour y remédier.

**ARTICLE 8 : Litige**

Tout litige dans l'exécution de la présente convention fera l'objet, à défaut d'accord amiable, d'un recours devant le Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano, 20407 BASTIA CEDEX.

**Aiacciu, le**

**Le Président  
du Conseil exécutif de Corse**

**La Présidente de la FALEP**

**TABLEAU D'ECHEANCIER DE CREDIT DE PAIEMENT**

Programme	Bénéficiaire	Libellé / objet de l'opération	Code affectation en cas de revalorisation	Montant affecté	Echéancier de CP 2023	Echéancier de CP 2024	Echéancier de CP 2025	TOTAL
5121	FALEP 2A	Fonctionnement Accueil de jour Stella Maris 2023		112 190,00	56 095,00	56 095,00		112 190,00
								0,00
								0,00
								0,00
		<b>TOTAUX</b>		<b>112 190,00</b>	<b>56 095,00</b>	<b>56 095,00</b>	<b>0,00</b>	<b>112 190,00</b>

# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

### Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> première demande <input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère** DDETSPP DE LA CORSE DU SUD .....  
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....
- Conseil régional** COLLECTIVITE DE CORSE .....  
Direction/Service .....
- Conseil départemental** .....  
Direction/Service .....
- Commune ou Intercommunalité** .....  
Direction/Service .....
- Établissement public** AGENCE REGIONALE DE SANTE DE CORSE .....
- Autre (préciser)** .....

## 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : FEDERATION DES ASSOCIATIONS LAIQUES D'EDUCATION PERMANENTE

Site web : http://www.falep.corsica

1.2 Numéro Siret : 13 10 16 16 16 13 17 11 17 01 01 21 21 21

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W12 A 11 01 01 03 31 11  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : \_\_\_\_\_ Date :      /      /       
Volume :      /      Folio :      /      Tribunal d'instance : \_\_\_\_\_

1.5 Adresse du siège social : Im. Le Louisiane - Bât A - Rue P. Colonna d'Istria - CS 30027

Code postal : ..2...0...1...8...1.. Commune : AJACCIO.CEDEX.01

Commune déléguée le cas échéant : \_\_\_\_\_

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) : Immeuble Ollandini - 1 Rue Paul Colonna d'Istria

Code postal : ..2...0...1...8...1.. Commune : AJACCIO.CEDEX.01

Commune déléguée le cas échéant : \_\_\_\_\_

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DUBREUIL-VECCHI Prénom : HELENE

Fonction : PRESIDENTE

Téléphone : ..0...4...9...5...5...2...0...7...5...2.. Courriel : \_\_\_\_\_

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : SIMON Prénom : Jean Michel

Fonction : DIRECTEUR GENERAL

Téléphone : ..0...6...0...7...8...9...8...4...8...7.. Courriel : imsimon@falep.corsica

## 2. Relations avec l'administration

**Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?**  oui  non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
<u>Aide Sociale à l'Enfance</u>	<u>DEPARTEMENT CORSE DU SUD</u>	<u>01/01/77</u>
<u>Hébergement Social</u>	<u>ETAT</u>	<u>01/01/85</u>
<u>Habilitation Justice</u>	<u>ETAT</u>	<u>01/01/90</u>
<u>Domiciliation Administrative</u>	<u>ETAT</u>	<u>01/01/08</u>

**L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?**  oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :      /      /     

**L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?**  oui  non

### 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FNARS / CNLAPS / FNSF / FAPIL / FENAMEF / FESJ / CRESS .....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non  oui  Si oui, lesquelles?

Associations culturelles et sportives Loi 1901 .....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

### 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	40
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	2
Nombre total de salariés :	112
dont nombre d'emplois aidés	6
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	92,36
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	3369

## 5. Budget<sup>1</sup> de l'association

Année 2021 ou exercice du 01/01/2022.. au 31/12/2022..

Budget supplémentaire -  
demande pluriannuelle

Suppression du budget -  
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	341 007	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	331 580
Achats matières et fournitures		<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	3 135 758
Autres fournitures	341 007	<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	2 100 305
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
<b>61 - Services extérieurs</b>	827 637		
Locations	827 637	Subventions tous financeurs	2 100 305
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	209 230	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	209 230		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	299 158		
Impôts et taxes sur rémunération	297 208		
Autres impôts et taxes	1 950	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	3 863 024	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	3 863 024	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	390 030	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	394 822
		756. Cotisations	394 822
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>	450	<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	85 084	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	59 109	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	111 694
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	570
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6 074 729</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 074 729</b>
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>3</sup>

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

## 6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -  
demande multi-projets

Suppression d'un projet -  
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?  oui

### **Intitulé :**

Mise en œuvre dans le cadre de l'accueil de jour "Stella Maris", d'une écoute spécialisée de la souffrance psychique et d'un accompagnement psychosocial facilitant l'orientation et le retour aux soins de public vulnérable.

### **Objectifs :**

L'objectif est de favoriser l'accès aux soins pour les personnes précaires, vulnérables ou marginalisées.

- 1- Améliorer l'accès aux droits des personnes (CMU, CMU-C, ACS...) et lutter contre le renoncement aux soins.
- 2- Promouvoir la santé mentale.
- 3- Accompagner le retour des personnes précaires dans les dispositifs de droit commun.

### **Description :**

Stella Maris offre un ensemble de prestations aux personnes les plus en difficultés et sans domicile stable.

Des services dont l'objectif est de répondre à des besoins primaires, sanitaires-douches, buanderie-vestiaire.

Un accueil respectueux et anonyme, à l'espace détente dans lequel les collations sont gratuites permettant aux personnes de se poser dans un lieu en journée en se sentant en sécurité.

Une écoute attentive, bienveillante, assurée en complémentarité d'intervention entre agents d'accueil, travailleurs sociaux et psychologue, avec un service de domiciliation administrative avec consigne numérique solidaire.

Un échange convivial qui permet d'établir une relation de confiance avec des professionnels autour de différentes activités internes (bibliothèque, concours jeux échecs-dames, expression) et de permanences de partenaires sous convention : juridiques (CDAD), médicales (médecin du monde, France addictions, EMPP).

Un accompagnement social de proximité, et psychologique prenant en compte la disponibilité et les capacités du moment de la personne : entretiens sociaux pour ouverture de droits, aide alimentaire, accompagnement vers l'hébergement-logement, à la préparation à l'emploi, médiation santé et accompagnement à l'accès aux soins, entretiens psychosociaux.

Un service de domiciliation administrative.

**Bénéficiaires :** caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Toute personne majeure en situation de vulnérabilité et/ou de précarité (que celle-ci soit psychique, physique ou sociale) se présentant dans les locaux de l'Accueil de Jour Stella Maris.

## 6. Projet - Objet de la demande (suite)

**Territoire :**  
AJACCIO

**Moyens matériels et humains** (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

1 directrice adjointe à 0.083 ETP (mutualisé) 1 chef de service à 0.5 ETP (4 mois) 2 travailleurs sociaux dont 1 coordonnateur (8 mois) 1 psychologue à 0.8 ETP 1 animatrice santé 1 médiateur 3 agents d'accueil 1 apprenti (6 mois) prolongé en cdd travailleur social (6 mois)

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié	11	8,43
dont en CDI	7	4,93
dont en CDD	4	3,5
dont emplois aidés <sup>4</sup>	3	2
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui  non Si oui, combien (en ETPT) : .....

**Date ou période de réalisation :** du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 3 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 3 |

### **Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus**

L'évaluation réalisée fait l'objet d'un rapport d'activité qualitatif et quantitatif, conformément à la convention. Des bilans d'étape sont également effectués pour être présentés lors de différentes réunions institutionnelles. Les indicateurs quantitatifs retenus concernent le taux de fréquentation du public vérifiable grâce à la comptabilisation : du nombre d'entretiens formels et informels, du nombre de personnes rencontrées, une évaluation plus qualitative portera sur le recensement des problématiques et des troubles psychiques rencontrés; le nombre de liens effectués avec les différents partenaires et l'effectivité des orientations proposées aux personnes rencontrées.

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 2023, ou exercice du 01/01/23..... au 31/12/23.....

Budget supplémentaire -  
projet pluriannuelSuppression du budget -  
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	16 200	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures	4 200	<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures	12 000	<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	363 576
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
<b>61 - Services extérieurs</b>	32 966	DDETSPP de corse du sud	183 517
Locations	18 970		
Entretien et réparation	13 280		
Assurance	166	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	550	Collectivité de Corse	112 190
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	6 198	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions	3 298	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres	2 900		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	27 473		
Impôts et taxes sur rémunération	21 644		
Autres impôts et taxes	5 829	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	365 378	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	253 442	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	11 869
Charges sociales	107 361	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel	4 575	Autres établissements publics	56 000
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	10 551	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	4 746	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	99 936
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</b>	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	463 512	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	463 512
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>7</sup>

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	0	<b>TOTAL</b>	0

La subvention sollicitée de.....112190€., objet de la présente demande représente .....24,20% du total des produits du projet  
(montant sollicité/total du budget) x 100.

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

## 7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) SIMON JEAN-MICHEL  
représentant(e) légal(e) de l'association FALEP. Ligue de l'Enseignement de Corse.....

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci<sup>8</sup>.*

### déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives<sup>9</sup>, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)<sup>10</sup> :

- inférieur ou égal à 500 000 €  
 supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : .....112190 € au titre de l'année ou exercice 20.23  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.  
=> Joindre un RIB

Fait, le 23/06/23..... à AJACCIO.....

Signature

Par Délégation,  
Le Directeur Général  
**Jean-Michel SIMON**  
insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**FALEP**  
1, Rue Paul Colonna d'Istria  
Immeuble OLLANDINI  
CS 30027  
20181 AJACCIO CEDEX

<sup>8</sup> "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

<sup>9</sup> Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

<sup>10</sup> Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

## 7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"... ) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

**Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.**

# STELLA MARIS Rapport annuel

2022



# Introduction

Nous avons connu en 2022 des changements de personnel d'accueil. Depuis de nombreuses années, des personnels en contrat aidés viennent renforcer l'effectif. Cette année a été particulière du fait de modifications réglementaires, l'enveloppe allouée sur la région pour des contrats aidés a été drastiquement limitée. De plus les renouvellements habituellement autorisés sur plusieurs années, ont été également limités à un seul renouvellement d'une durée de 6 mois.

Nous avons connu des difficultés liées au recrutement de ces personnels qui sont présents dans l'espace d'accueil, participe à l'animation de la cafétéria et renforce la distribution des courriers.

Le renouvellement sur plusieurs années a permis d'apporter l'expérience et la formation nécessaire pour assurer deux personnels sur des fonctions de travailleur social et de médiateur santé.

On peut souligner l'importance que revêt pour le public reçu la permanence de figure connue dans l'équipe d'accueil. Ces personnes très isolées voient Stella maris comme un point de repère où ils déposent une partie de leur histoire, justement parce qu'une relation de confiance a pu être tissée. Elle ne pourra se réaliser avec un turn over de personnel trop important.

Nous avons opté pour un contrat d'apprentissage d'éducateur spécialisé, de manière à former un futur professionnel et susciter son intérêt pour travailler auprès d'un public de grands marginaux.

Cependant, malgré ces changements, un rythme dense de l'activité s'est poursuivi.

Nous avons renforcé le travail en partenariat. Tout en maintenant une présence de proximité permettant la réalisation des permanence avec nos partenaires habituels sous convention, nous avons créé de nouveaux partenariats dans le champ de la santé mais également de l'emploi.

In fine au terme de l'année, le nombre de personnes en lien avec l'accueil de jour avec plus de 1000 bénéficiaires en file active est toujours considérable.

Nous avons pour projet de poursuivre les travaux qui visaient à améliorer l'accueil du public et optimiser les espaces d'entretiens et d'accueil individualisé. Le chef de service et l'équipe ont été consulté par un architecte pour l'élaboration d'un cahier des charges.

Notre volonté de développement aujourd'hui est ainsi de tendre le plus possible vers la création d'un établissement ouvert sur son environnement, garantissant aux usagers une participation à la vie sociale et un accès aux services présents dans la cité, c'est dans ce sens que des actions collectives ont été menées tout au long de l'année.

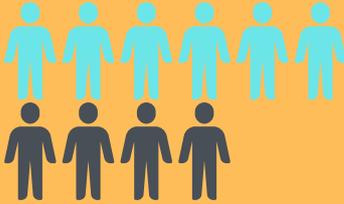
## L'ACCUEIL DE JOUR

**Stella maris est un lieu d'accueil inconditionnel Ouvert en continu de 9h à 17h en semaine, lieu convivial et chaleureux, il permet à toutes personnes en situation d'errance, de grande précarité, de se poser, se mettre à l'abri et en sécurité en journée. Des services gratuits répondent à leurs besoins qui ne se limitent pas uniquement aux aides de première nécessité.**

**La mission de Stella Maris est d'être un relais entre la marginalité et les acteurs classiques de l'insertion. C'est un espace où chacun peut reprendre confiance en soi, grâce à une écoute, un accompagnement souple et adapté et une orientation vers des partenaires qui peuvent intervenir dans les lieux pour faciliter le relais.**

# Des pôles d'activités qui interagissent entre eux

## DONNEES GENERALES



- Une collaboration SIAO **53** évaluations sociales réalisées et 65 orientations transmises
- Un flux conséquent avec **11 733** passages pour 251 jours d'ouverture
- **995** domiciliations soit avec les ayants droits 1017 personnes concernées
- **469** nouvelles domiciliations en 2022
- **779 personnes** ont fréquenté l'accueil de jour pour utiliser les services proposés : cafétéria, douche, laverie.
- **469 personnes** en suivi régulier et accompagnés par les travailleurs sociaux
- Un accompagnement spécifique médiation santé qui a concerné **285 personnes**
- Un soutien et suivi psychologique permettant d'accompagner vers le soin **160 personnes**

Les professionnels écoutent, informent et orientent pour permettre à chacun de trouver sa place dans l'échange social. Il s'agit d'un lieu ressources évitant aux personnes la multiplicité de démarches. L'équipe pluridisciplinaire permanente et disponible, peut proposer un accompagnement de proximité, qui tient compte de la disponibilité de la personne et de ses capacités du moment.

Les travailleurs sociaux, la médiatrice en santé, la psychologue peuvent également s'appuyer sur des activités à caractère collectif dont le but est de redynamiser les personnes, en leur proposant un temps d'échange différent. Cet échange convivial permet d'établir une relation de confiance avec ces professionnels. Ces activités donnent l'opportunité d'information et sensibilisation mais également de valorisation à une population qui a perdu goût aux activités collectives, d'expression et de créativité. Ces actions diversifiées en 2022 sont détaillées dans le rapport médiation santé, comme les permanences et la présence régulière d'un réseau de partenaires qui renforcent et complètent nos compétences.

Cet ensemble contribue à la réactivité immédiate entre accueil et accompagnement.

# l'accueil prestations première nécessité

L'Espace Accueil a pour objectif d'offrir un lieu ressource à un public en très grande précarité. Il peut y trouver des services et partager des moments de convivialité, d'échanges. Ceci permet la réinscription des personnes dans une forme de socialisation, et de les ramener vers le droit commun par une orientation quand cela est possible.

**779 PERSONNES UTILISENT CES SERVICE. 236 SONT DES FEMMES**

**AVEC 11733 PASSAGES RECENSÉS, C'EST 47 PERSONNES EN MOYENNE JOURNALIÈRE UNIQUEMENT POUR LES SERVICES COLLATION, DOUCHE, BUANDERIE**

L'équipe se mobilise dès l'ouverture et tout au long de la journée pour assurer un accueil de qualité, gérer le flux de personnes afin de préserver un minimum de confidentialité, faire patienter et prévenir d'éventuelles tensions.

Elle assure un suivi des services :

- Servir boissons, café et collation, Préparer des repas d'urgence
- Mettre à disposition les douches avec tout le nécessaire de toilettes.
- Proposer quelques vêtements en dépannage (sous -vêtements, chaussettes, tee-shirt...),
- Organiser le service des machines dans l'espace buanderie.

on a pu enregistrer durant l'année  
7154 participations au service café  
1457 participations au service hygiène douches

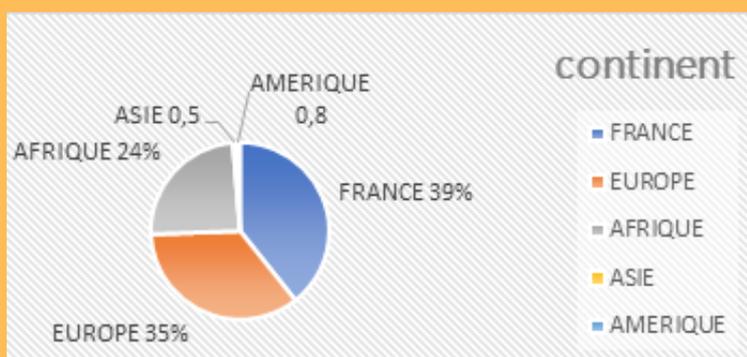
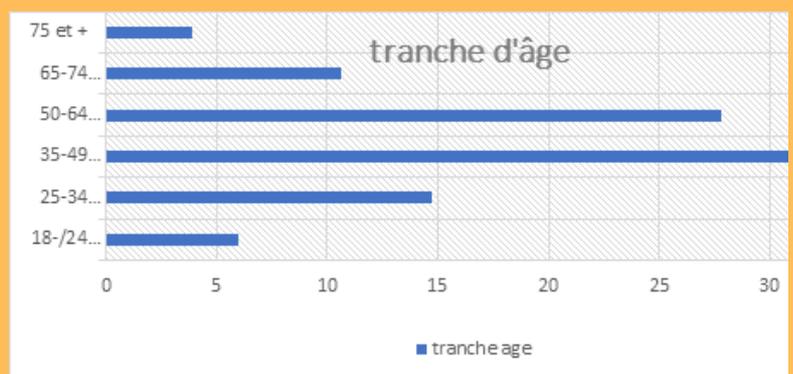
Une des conditions pour permettre la socialisation du public est de leur permettre d'avoir accès à internet. Pour se faire nous proposons la gratuité du réseau wifi via un hotspot pendant 3 heures et pour chaque usager. Ainsi ils peuvent communiquer gratuitement avec leur famille sur les réseaux dédiés.

Ce point d'accès Internet encadré par un agent d'accueil offre également un soutien pour faciliter l'autonomie des personnes face à la dématérialisation des démarches

## 99% DES MÉNAGES SONT DES PERSONNES SEULES

Le nombre de familles avec enfants est bien sur très limité, il s'agit des familles roms.

- 770 personnes isolées
- 5 personnes seules avec enfants
- 2 couples avec enfants



Le public est assez hétérogène. Les personnes originaires de la Roumanie représentent plus de 17% des bénéficiaires.

Celles originaires des pays du Maghreb atteignent 23%, avec une proportion identique de personnes arrivées de Tunisie et du Maroc.



# la domiciliation administrative

Part importante de notre activité, l'élection de domicile permet au public sans domicile fixe d'avoir accès à leurs droits les plus élémentaires (ouverture d'un compte bancaire, domiciliation pôle emploi, caf, cpam...). Pour le public qui utilise ce service, c'est aussi l'occasion d'échanger avec les professionnels lorsqu'ils ouvrent leurs courriers et d'avoir des réponses éclairées quand une situation administrative se complique.



## DONNÉES GÉNÉRALES

Parmi **les 995 domiciliations**

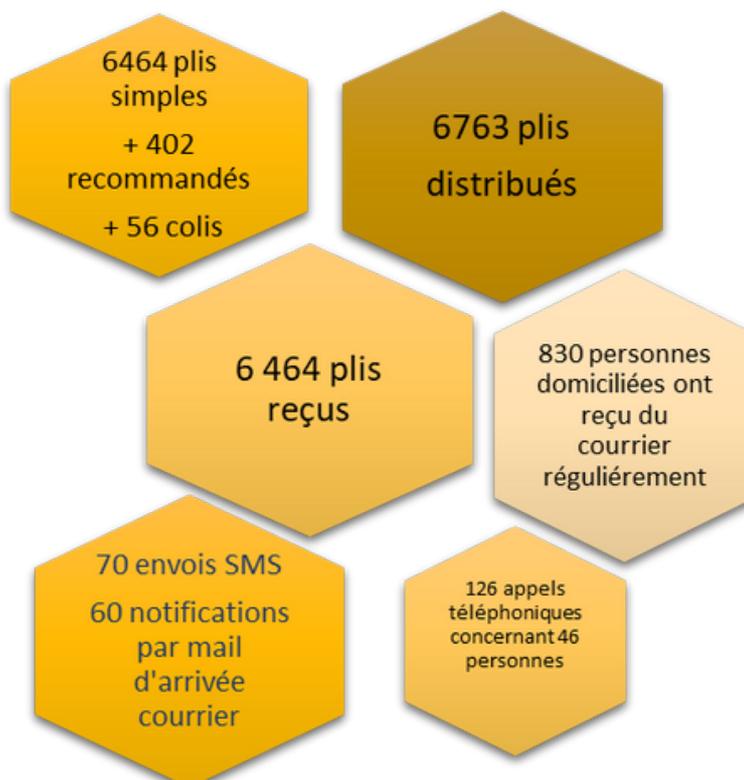
soit avec les ayants droits 1017 personnes domiciliées

- **469 nouvelles domiciliations** dont  
240 personnes reçues en tout premier accueil et  
230 renouvellements de domiciliation réalisés.

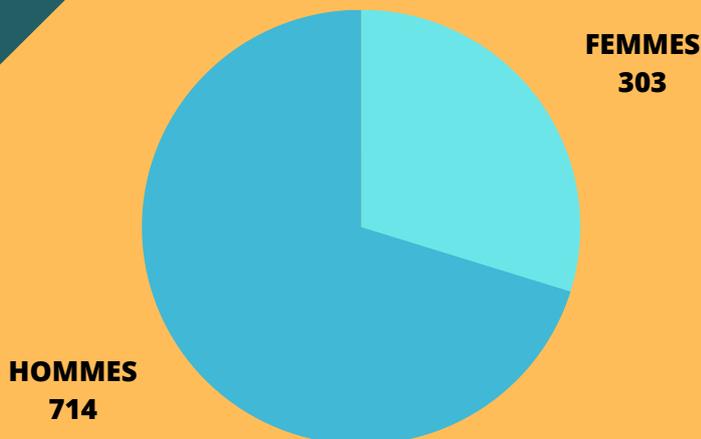
## RÉSILIATIONS



Le logiciel nous permet d'identifier et d'être plus réactif, conformément à la réglementation. Dans le cadre de la procédure légale, au terme de trois mois de non-présentation les domiciliations sont résiliées, un message est adressé en amont. Dans le cas d'une représentation future, les personnes seront à nouveau reçues pour une évaluation globale. Parmi les passages enregistrés ceux en lien avec l'activité courrier représentent 450 personnes qui relèvent leurs courriers régulièrement et pour lesquelles un accompagnement est engagé. Sur 6464 plis reçus durant l'année, 6763 demandes de relèves ont été effectuées de manière régulière par 519 personnes. La domiciliation administrative concerne beaucoup de personnes en difficultés toutes n'ont pas un ancrage en matière d'accompagnement social au sein de l'accueil de jour. 47% des domiciliés bénéficient d'un accompagnement social.



# public domicilié

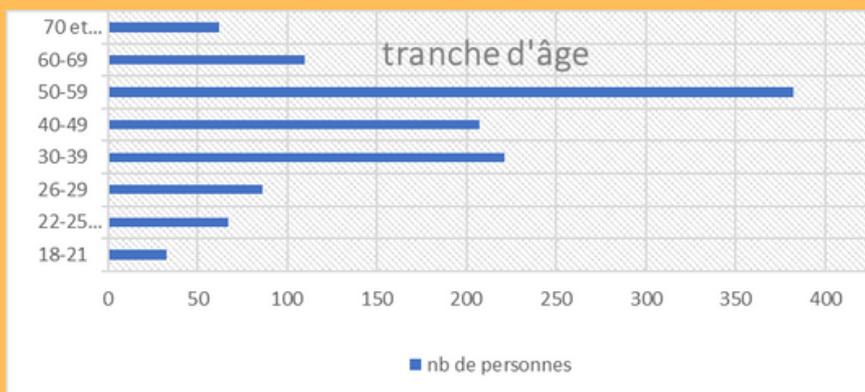


## 99% DES MÉNAGES SONT DES PERSONNES SEULES

- 983 personnes isolées
- 8 personnes seules avec enfants dont 4 femmes avec un enfant accompagnant  
4 femmes avec deux enfants
- 1 couple
- 3 couples avec enfants dont 1 avec un enfant accompagnant  
1 avec deux enfants accompagnants  
1 avec 4 enfants

### Situation des ménages

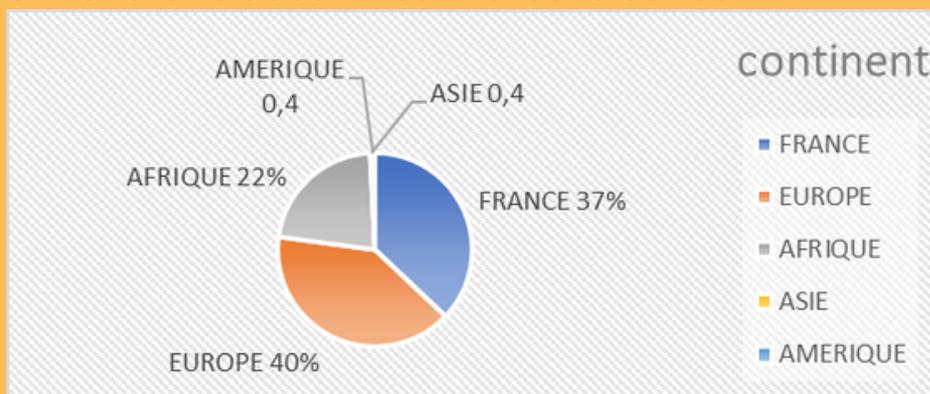
- 52% des personnes sont célibataires
- 26% sont mariés
- 13% divorcé
- 6% en instance de divorce
- 2% veuf
- 1% en concubinage



## 30% des domiciliés en demande spontanée.

Ils arrivent en demande accompagné ou orienté par une connaissance, un ami.

106 personnes n'avaient aucune couverture santé



Les personnes originaires des pays de l'Est représentent 34% .

La Roumanie représente avec plus de 21% la plus importante proportion.

Les personnes originaires des pays du Maghreb (Tunisie -Maroc et Algérie cumulé) atteigne 20%. Elles étaient auparavant majoritaires parmi les personnes d'origine étrangères.

Les européens d'Espagne, Portugal et Italie représentent 11%.

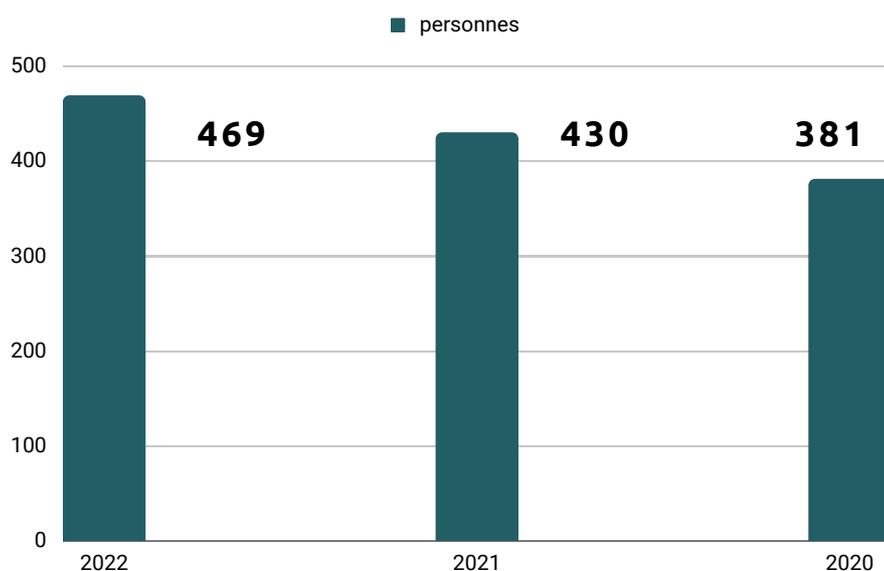
# Le pôle accompagnement social et accès aux droits

Le pôle accompagnement social est constitué par deux travailleurs sociaux dont la mission est d'abord de susciter la rencontre. Cette année une apprentie éducatrice spécialisée en 3<sup>-ème</sup> année les a rejoint.

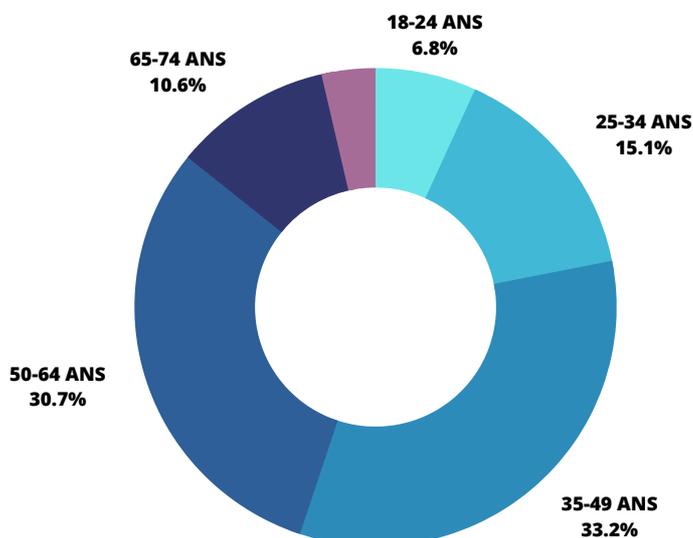
L'équipe sociale, reçoit les personnes en premier accueil afin de connaître la situation et les difficultés des personnes qui poussent la porte de Stella maris.

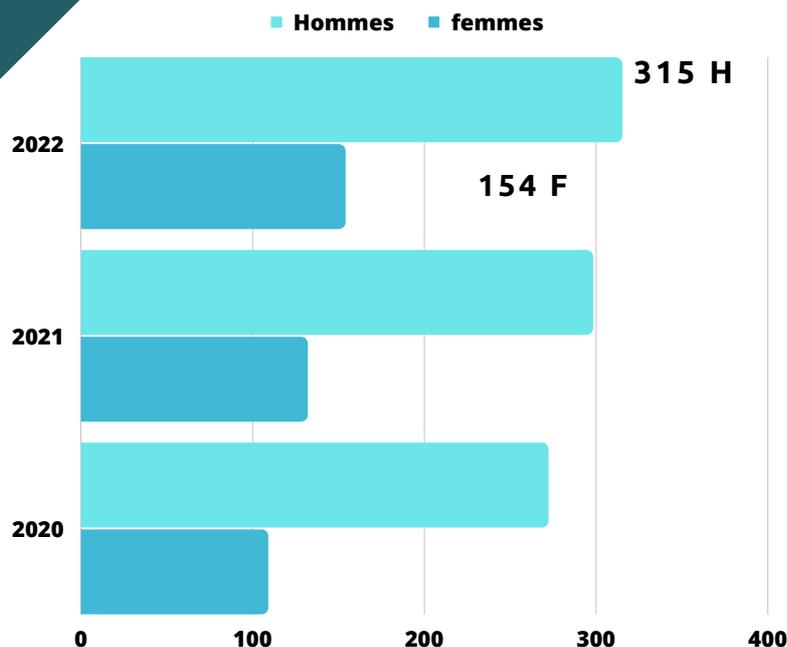
Leur travail s'organise autour d'une présence permanente dans l'accueil de jour afin de donner la possibilité à tout moment à la personne d'exprimer une demande. Bien que des rendez vous soient proposés, l'équipe fait preuve de souplesse et peut recevoir en entretien de manière immédiate s'adaptant au plus près des situations d'urgence.

## 469 PERSONNES EN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Les travailleurs sociaux ont augmenté leur file active de 9% cette année.





LA PROPORTION DE PUBLIC FEMME EST DE 32.8%. IL S'AGIT DE FEMMES ÉTRANGÈRES, ORIGINAIRES DES PAYS DE L'EST MAJORITAIREMENT. POUR CES PERSONNES L'ACCÈS À L'EMPLOI EST SOUVENT UNE PRIORITÉ.

Les travailleurs sociaux, effectuent préalablement un diagnostic global de la situation et reçoivent chaque personne pour des entretiens multiples.

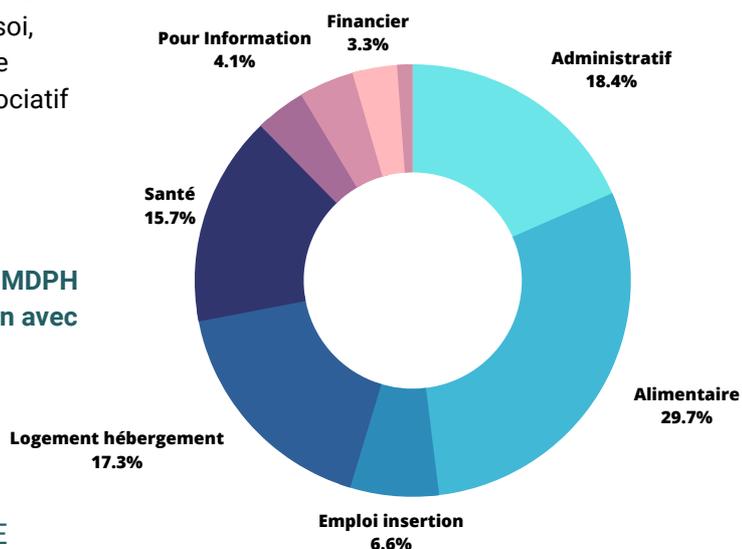
### REALISATION DE 2139 ENTRETIENS FORMALISÉS ABOUTISSANT À UNE DÉMARCHE

Leur travail consiste à une première réponse faite aux usagers :

- Aider dans leurs démarches administratives notamment pour ouvrir ou renouveler leurs droits de manière la plus réactive possible car ces solutions répondent à des besoins primaires.
- Travailler à recréer un lien de confiance (confiance en soi, confiance aux autres) pour pouvoir orienter et offrir une réponse à la personne accompagnée via le réseau associatif et/ou institutionnel.
- **Orientation aboutie pour 43 personnes vers la CDC- 2 personnes vers AVA basta**
- **pour 57 personnes ouverture de droits CAF**
- **pour 6 personnes réalisation de dossiers auprès de la MDPH**
- **pour 12 personnes réalisation d'actes et dossier en lien avec la retraite**

LE TRAVAIL EST CARACTERISE À 85,4% PAR LES ENTRETIENS EN PRÉSENTIEL. SI 84% DES ENTRETIENS ONT UNE DURÉE INFÉRIEURE À 1 HEURE, 12% DES ENTRETIENS SONT DENSES AVEC UNE TEMPORALITÉ SUPÉRIEURE À 3 HEURES.

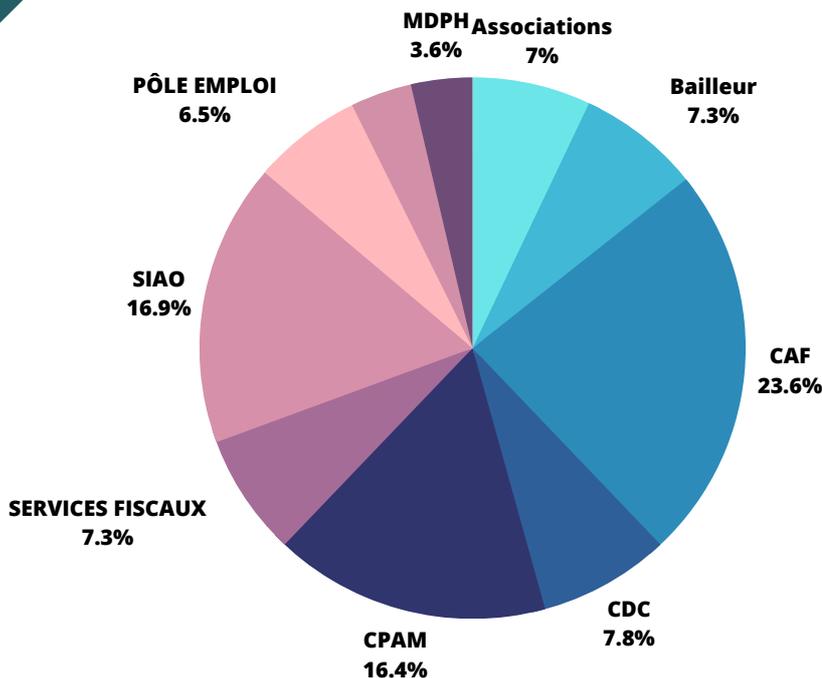
### MOTIF INITIAL



### L'INSTRUCTION DE DOSSIERS REPRÉSENTE 45% DES RÉPONSES APPORTÉES

Stella Maris peut afficher une réactivité importante dans le traitement des situations, ceci est facilité par les partenariats présents dans nos locaux. Les mises en lien avec le réseau de droits communs sont importantes.

# travail en réseau et partenariat conventionné



## STELLA LABELLISÉ POINT D'ACCÈS AUX DROITS DEPUIS 2021

lieu d'accueil gratuit et confidentiel, Stella Maris permet à des professionnels d'informer sur les droits, aider et orienter dans les démarches juridiques.

Auparavant réalisées à un rythme mensuel, les permanences juridiques assurées à Stella Maris par la juriste du C.D.A.D. sont hebdomadaires depuis mai 2022. Les personnes sont reçues sur rendez-vous afin de leur consacrer un temps d'écoute et de conseil adapté.

**107 personnes reçues en consultation juridique, avec un flux moyen de fréquentation de la permanences de 5 personnes.** Les motifs de consultations sont par ordre d'importance droit de la famille, droit du travail/social/étranger, droit pénal (auteur et victimes), consommation et surendettement, enfin logement. Concernant ce dernier item, les années antérieures, il occupait le rang 3. Ce recul peut être vu comme positif, révélateur d'une amélioration de la coordination de réseau, les personnes ayant un meilleur accès aux organismes compétents, on peut penser que les problèmes sont résolus sans recours aux procédures juridiques.

## LES PRINCIPALES LIAISONS ET ORIENTATIONS

### LE RESEAU D'AIDE ALIMENTAIRE

Cependant on assiste à un appauvrissement sur le plan social et financier, avec une explosion constatée en 2022 par la banque de France des dépôts de dossier de surendettement.

L'inflation a eu pour conséquence une augmentation des demandes auprès des associations d'aide alimentaire sur sollicitées, confrontées parallèlement à une diminution des dons.

En 2022, certaines ont réduit leur temps d'ouverture. Pour le public à la rue c'est toujours difficile d'avoir des colis adaptés (ils ne disposent ni de lieu de stockage, ni de matériel pour cuisiner) et une fréquence qui se rapproche de leur besoin et qui s'envisage au quotidien. Les rendez vous sont pris à deux semaines aujourd'hui, les bons sont délivrés 1fois/mois par ménage. Les associations ont resserré leurs règles de fonctionnement. Cela a des conséquences pour les personnes de la rue qui peuvent être en difficulté face à de nouvelles contraintes.

Un partenariat avec **Présence bis** est créé depuis de longues années pour la délivrance de bons alimentaires.

**Les travailleurs sociaux ont réalisé un diagnostic ponctuel et une orientation pour 130 personnes sans domicile stable auprès de cette association.**



# hébergement logement

Si l'association FALEP est inscrite dans la dynamique du logement d'abord depuis des années à travers la gestion de ces pôles hébergement et logement, sur l'accueil de jour, les travailleurs sociaux sont prioritairement face à des personnes isolées avec une très faible capacité financière. Le travail engagé auprès de ce public consiste à favoriser l'élaboration d'une demande et proposer la recherche de solution d'hébergement ou de logement en utilisant la plateforme SI.SIAO, mais également en facilitant la réalisation des demandes de droit commun. Les demandes d'hébergement ne sont pas réalisées dès la première rencontre, mais bien après avoir consacré un temps d'information. Une explication des dispositifs et de leurs exigences en matière de règlement notamment qui permet à la demande de prendre tout son sens :

- 36 demande logements social,
- 24 DALO,
- 13 demandes ADOMA,
- 2 demandes Foyer jeune travailleur,

liste non exhaustive à laquelle s'ajoute action logement, un chez soi d'abord ...

Maintenir un lien de référent social pour ces personnes est essentiel. La typologie de logements qui les intéresse est la plus difficilement accessible, aussi l'attente d'une place d'hébergement et plus encore d'un logement stable est anxiogène y compris chez les plus vulnérables psychologiquement. Cette période déstabilisante rend difficile toute projection. Il est difficile de construire lorsqu'on est sans toit et l'on peut constater rapidement un essoufflement des personnes en emploi.

Participer auprès du SIAO - 115 aux réunions hebdomadaires d'articulation entre l'ensemble des partenaires a produit des résultats

- 34 personnes orientées 115 -
- 57 personnes hébergées en dispositif d'urgence -
- 6 personnes accueillies à Paese di legna - 1 personne en urgence hôtel -
- 3 personnes intégrées en lits halte soins santé-
- 6 personnes dans le dispositif USCSD -
- 34 personnes ont intégré un dispositif d'hébergement insertion
- 6 personnes logées à ADOMA-
- 21 personnes en accès logement personnel (social-privé)
- Pour 11 personnes un lien avec les bailleurs sociaux réalisé
- En décembre une convention avec la C.D.C précise l'instruction des dossiers FSL pour les personnes domiciliées et accompagnées dans les demandes de logement par Stella maris.



**6 PERSONNES LOGÉES À  
ADOMA-  
21 PERSONNES EN ACCÈS  
LOGEMENT PERSONNEL  
(SOCIAL-PRIVÉ)**

# Insertion professionnelle



La plateforme inclusion nous permet de faire un diagnostic professionnel au sein de Stella maris. Nous avons expérimenté des rencontres avec des employeurs en amont de la prescription afin de permettre une présentation d'association ou d'agence d'intérim de l'IAE et pour les personnes de questionner et lever certains des freins à la reprise d'activités.

L'équipe sociale habilitée prescripteur sur la plateforme inclusion a facilité des liaisons avec Pôle emploi, des orientations vers des structures spécialisées en insertion sociale et professionnelle, des mises en relations avec des agences d'intérim.

Accompagner vers une reprise d'activité suppose d'être dans une présence attentive afin d'encourager et proposer à l'autre de se réinscrire dans des rites du quotidien, qui apportent une reprise de confiance. Dans ce sens le partenariat étroit avec le dispositif premières heures grâce à sa souplesse et la bienveillance a apporté de nouvelles opportunités pour le public de Stella. Premières heures a démarré au terme de 2022. Même si le chantier insertion est en milieu protégé, il apparaît que ce n'est pas toujours adapté pour les personnes que l'on reçoit à Stella. Dès lors positionner ou prescrire une orientation trop rapide peut s'avérer être perçue par la personne comme étant un ultime échec, lorsqu'elle n'arrive pas à se maintenir dans une régularité de présence.

L'accompagnement vers l'emploi à Stella maris c'est également la proposition d'un soutien technique q par exemple afin de :

- Réaliser des dossiers d'inscription pôle emploi en rassemblant les documents nécessaires parfois grâce à une médiation avec l'ex employeur.
- Assurer des rappels pour que les personnes actualisent leurs droits.
- Faciliter l'utilisation des plateformes dématérialisées.
- Soutenir la personne pour qu'elle rassemble les éléments et valorise ses compétences pour envisager de faire un c.v et répondre à une offre.

## EN TERME DE RESULTATS

prescription plateforme inclusion pour 10 personnes  
25 personnes en liaison PÔLE EMPLOI  
24 personnes vers entreprises insertion  
7 personnes en lien direct employeur  
2 accès emploi cdi  
1 personne entrée première heure  
1 suivi Mission locale



En conclusion l'accompagnement repose sur une prise en charge globale des besoins de la personne par le biais d'un travail relationnel et éducatif. Il recoupe diverses priorités, l'accès aux droits, à l'hébergement-logement, la préparation à l'emploi et le soin. Les objectifs sont révisés au quotidien et adaptés non seulement à la demande de la personne mais également au moment où elle est dans la possibilité de l'exprimer. L'intérêt est de pouvoir s'autoriser à apporter une réponse en temps réel, bien plus adaptée au rapport qu'entretiennent ces personnes avec le temps.

Tous les professionnels de l'accueil de jour ont développé une pratique centrée sur la proximité et la réalité des personnes reçues en raison du caractère d'urgence, que revêt souvent leur intervention. Dans le cadre de cette urgence les problématiques liées à la santé nécessitent un accompagnement renforcé et spécialisé.

Les travailleurs sociaux de l'accueil de jour, travaillent de manière concertée avec la psychologue et la médiatrice santé. Stella est un lieu où peut se constituer une passerelle pour que ces personnes accèdent à un mieux-être, reprennent en charge leur santé et in fine reprennent contact avec le système sanitaire de droit commun.

L'espace santé de l'accueil de jour est mis à disposition de partenaires agissant dans le registre de la santé pour des actions ponctuelles ou des permanences régulières réalisées par médecins du monde, addiction France et l'équipe mobile de psychiatrie attachée à Castelluccio. En proposant une rencontre dans un lieu déjà repéré et familier aux personnes en état de vulnérabilité, Stella Maris facilite l'accessibilité de ces personnes à la technicité des partenaires. Un rapport spécifique est réalisé pour l'espace santé mieux-être on y trouve le détail des actions réalisées. les données synthétisées pour 2022

- **285 personnes accompagnées par la médiatrice en santé**
- **160 personnes différentes reçues en entretien clinique par la psychologue** ce qui montre le besoin pour cette population d'être entendue inconditionnellement par un professionnel.

Cette affluence prouve également que le rôle d'interface et de facilitateur est clairement identifié par les bénéficiaires.

## LES PERMANENCES HEBDOMADAIRES SANTE A STELLA

- LUNDIS après-midi médecins du monde : **302 consultations 123 personnes différentes**
- mercredi matin Addiction France : **171 personnes en contact**
- vendredi matin consultations infirmières EMPP : La psychologue recense 110 temps de liaison (informations sur une situation ou une personne) pour 2022.
- Des consultations psychiatre mensuelles ont repris dans la structure, à partir du mois de septembre.

## LES ACTIONS PONCTUELLES

Intervention de l'Association des Diabétiques de Corse  
Intervention d'Addiction France,  
« Prévention, Addictions, Dépendances »  
du CAARUD, Dépistage TROD

CAMPAGNE DE VACCINATION COVID 19 ET GRIPPE ORGANISÉ EN PARTENARIAT AVEC LE CPIA (CENTRE D'APPUI POUR LA PRÉVENTION DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS).



# ACTIONS COLLECTIVES

## LES SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTE MENTALE DE L'IREPS

Sortie Biodiversité sur l'embouchure du Prunelli avec un éducateur naturaliste du CEN Corse. Journée pédagogique découverte faune, flore, biologie et enjeux de préservation.



CONFÉRENCE SUR « L'HOMME ET LA MONTAGNE EN CORSE » AVEC UN GUIDE DE MOYENNE MONTAGNE, ANCIEN MAITRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ DE CORSE



JOURNÉE DE SENSIBILISATION À L'ARRÊT DU TABAC.



STELLA MARIS DEVENU POUR UN TEMPS UN LIEU DE CULTURE ET D'ART, LOIN DES ASTREINTES D'UN QUOTIDIEN ANXIOGÈNE, UN TEMPS CONSACRÉ AU BEAU

## PROJET CULTURE ET SANTE : L'ARBRE DE VIE



INSPIRÉE DE L'ARBRE DE VIE DU PEINTRE KLIMT, LA MOSAÏQUE EST CONSTITUÉE DE CARRÉS DE BOIS DE 30CM/30CM QUE CHAQUE PARTICIPANT A RÉALISÉ SEUL ET CHAQUE ŒUVRE INDIVIDUELLE A PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE L'ŒUVRE COLLECTIVE.



## EXPOSITION DE JEAN LAURENT GUILLEY

« MER é MARE »



VOYAGE AUTOUR DE NOTRE ÎLE

EXPOSITION PHOTO

DE JEAN LAURENT GUILLEY